



CHARTRE CAP CLUBS 54

Engagement du club

DÉFINITION CAP CLUBS

C — Communication

Mieux communiquer, de manière respectueuse, responsable et inclusive.

A — Accueil

Mieux accueillir, intégrer et accompagner les pratiquants, les bénévoles et les nouveaux membres.

P — Protection

Prévenir les violences, les discriminations et les situations à risque, et savoir réagir et orienter lorsqu'une situation préoccupante se présente.

CAP CLUBS est une démarche pour et avec les clubs, destinée à les accompagner dans leurs actions de Communication, d'Accueil et de Protection.

1. Objet

La présente charte formalise l'engagement volontaire du club dans CAP CLUBS 54. Elle s'inscrit dans une logique de progression, d'accompagnement et de valorisation.

2. Engagements du club

- Favoriser un cadre respectueux, accueillant et inclusif.
- Prévenir les violences, les discriminations et les situations à risque.
- Mettre en œuvre des actions adaptées à la réalité du club.
- Désigner un référent CAP CLUBS.
- Réaliser l'auto-diagnostic et définir des priorités d'action.
- Participer aux échanges et au suivi de la démarche.
- Faire vivre les engagements pendant la période de reconnaissance.

3. Engagements du CDTA 54

- Accompagner le club.
- Mettre à disposition des outils et ressources.
- Favoriser les échanges d'expériences.
- Valoriser les initiatives et les progrès.

4. Durée

La reconnaissance CAP CLUBS 54 est attribuée pour deux saisons sportives et peut être renouvelée après bilan.

5. Signatures

Club

Nom / fonction

Date

Signature

CDTA 54

Nom / fonction

Date

Signature